

# VACCINATION COVID-19

## Le saviez-vous ?

Votre service de prévention et de santé au travail peut vous vacciner !



- ▶ Face à la 5<sup>e</sup> vague de l'épidémie de Covid-19, les services de prévention et de santé au travail poursuivent les vaccinations (1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> doses).
- ▶ Important : les salariés bénéficient d'autorisation d'absence pour se rendre aux rendez-vous liés aux vaccinations contre la Covid-19, sans diminution de la rémunération.
- ▶ Les vaccinations s'effectuent dans la limite des doses disponibles des vaccins.

Le périmètre d'intervention des services de prévention et de santé au travail sera amené à s'adapter dans les semaines qui viennent au fur et à mesure de l'évolution de la stratégie vaccinale globale et de la disponibilité des vaccins.

Pour plus d'infos, contactez votre centre médical ou votre médecin du travail  
Toutes les coordonnées des centres sont disponibles sur notre site Internet  
<https://www.aismt13.fr/contact>

SANTÉ  
AU TRAVAIL

AIMSMT13

prévenir  
les risques  
professionnels

présanse

PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE